

**LA DÉCLARATION**

**UNIVERSELLE**

**DES DROITS  
DE L'HOMME**



## QU'EST-CE QUE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ?

**Il s'agit du document le plus important des Nations Unies qui définit les normes et les standards relatifs aux droits de l'homme. Pour faire court, nous l'appelons la DUDH.**

**La DUDH crée des obligations pour que les gouvernements puissent faire ou NE PAS faire certaines choses afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de chacun.**

**Art. 1.** Tu n'as pas libre, avec les mêmes droits et libertés que les autres. Tu as le droit de décider de ce qui est bien ou mal. Tu dois traiter les autres avec bienveillance.



**Art. 2** Tu bénéficies de tous les droits de l'homme, quels que soient ton apparence, ton lieu de résidence, la langue que tu parles, ta religion, tes opinions, que tu sois un garçon ou une fille ou que tu ne t'identifies à aucun d'entre eux, que tu aies un handicap, que tu sois riche ou pauvre, indépendamment de tes parents ou de ta famille, de leurs croyances ou de ce qu'ils font.

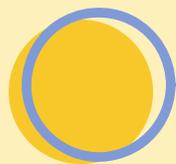
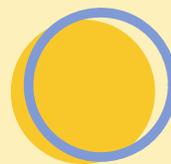




**Art. 3** Tu as le droit de vivre,  
d'être libre et de te sentir en  
sécurité.

**Art. 4** Nul ne peut te traiter en  
esclave ou en serviteur, et tu ne  
peux faire de personne ton  
esclave ou ton serviteur.

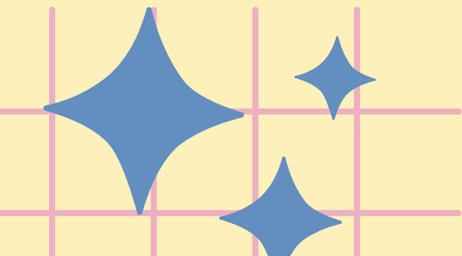
**Art. 5** Nul ne peut vous  
torturer, vous blesser ou vous  
humilier.



**Art. 6** Conformément à la loi, en tant qu'être humain, tu as le droit d'être accepté partout.

**Art. 7** Tu as le droit d'être protégé et d'être traité de manière égale par la loi, sans discrimination d'aucune sorte.

**Art. 8** Si tes droits sont violés, tu peux faire appel à un tribunal pour obtenir justice.



**Art. 9** Nul ne peut t'arrêter, te mettre en prison ou te forcer à quitter le pays sans raison valable.

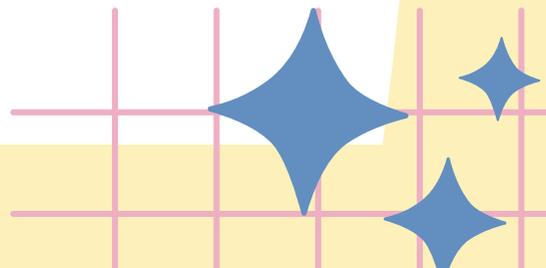
**Art. 10** Si tu dois passer en jugement parce que tu revendiques tes droits ou parce que tu es accusé d'un crime, cela doit se faire en public.

Les personnes chargées de ton affaire ne doivent pas se laisser influencer par les autres.



**Art. 11** Tu dois être considéré comme innocent tant que ta culpabilité n'a pas été prouvée dans le cadre d'un procès équitable. Tu as toujours le droit de te défendre.

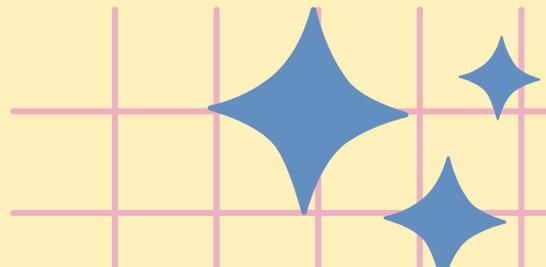
Tu ne peux être puni que si tu as fait quelque chose de mal et que ton acte constituait une infraction. La peine qui t'est infligée ne doit pas être plus lourde que celle prévue par la loi au moment des faits.



**Art. 12** Nul ne peut porter atteinte à ton nom, entrer dans ta maison, ouvrir ton courrier ou t'importuner, toi ou ta famille, sans raison valable. Si cela se produit, tu as le droit d'être protégé.



**Art. 13** Tu as le droit de quitter un pays pour aller dans un autre, y compris ton pays d'origine, et tu devrais pouvoir retourner dans ton pays si tu le souhaites.



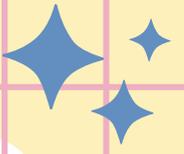
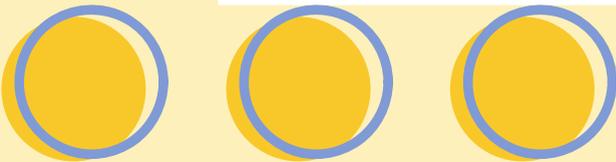
**Art. 14** Si tu penses que ta vie est en danger, que tu es menacé ou que tu as été blessé, tu as le droit de te rendre dans un autre pays et d'y demander l'asile en tant que réfugié.

La seule exception à cette règle est la commission d'un crime ou la violation des droits de l'homme ou des libertés d'autrui.



**Art.15** Tu as le droit d'appartenir à un pays et d'avoir une nationalité.

Nul ne peut te retirer ta nationalité sans raison valable. Tu as le droit de changer de nationalité si tu le souhaites.



**Art. 16** À partir d'un certain âge, tu as le droit de te marier et de fonder une famille, quelles que soient ton apparence, tes origines ou ta religion. Vous jouissez tous des mêmes droits lorsque vous êtes mariés, mais aussi lorsque vous êtes séparés.

Personne ne peut t'obliger à te marier.

La famille est une cellule importante de la société qui doit être protégée.



**Art. 17** Tu as le droit de posséder  
des choses.

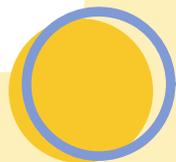
**Personne n'a le droit de te  
prendre ces choses sans raison  
valable.**



**Art. 18** Tu as le droit d'avoir tes propres pensées et de choisir ta religion. Tu es libre de pratiquer ta religion ou tes croyances, seul ou en groupe, et d'en changer si tu le souhaites.



**Art. 19** Tu as le droit d'avoir, d'exprimer et de partager ton opinion, ainsi que de rechercher, de recevoir et de partager des informations et des idées par le biais de n'importe quel média et au-delà des frontières.



**Art. 20** Tu as le droit de rencontrer d'autres personnes pacifiquement et de faire équipe avec elles au sein d'une association.

Personne ne peut t'obliger à adhérer à un groupe ou à une association.





**Art. 21** Dès que tu es en âge de voter, tu as le droit de participer à ton gouvernement, soit en occupant une fonction, soit en élisant quelqu'un pour te représenter.

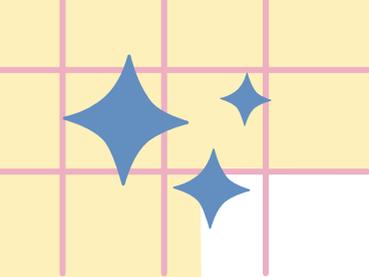
Tu as le droit d'avoir accès aux services publics.

Les gouvernements doivent être élus régulièrement par un vote équitable et secret. Tout citoyen en âge de voter doit pouvoir participer aux élections.



**Art. 22** Tu as droit à la sécurité sociale, ce qui signifie que ton gouvernement doit t'aider à mener une vie saine et digne.





**Art. 23** À partir d'un certain âge, tu as le droit de travailler, de choisir ton travail et de travailler dans de bonnes conditions. Tu dois pouvoir gagner suffisamment d'argent pour vivre et subvenir aux besoins de ta famille.

Les personnes qui font le même travail doivent recevoir le même salaire.

Toutes les personnes qui travaillent ont le droit de se regrouper en syndicats pour défendre leurs intérêts.



**Art. 24** Tu as le droit de te reposer et d'avoir du temps libre.

**Art. 25** Tu as droit aux choses dont toi et ta famille avez besoin pour mener une vie confortable et saine, y compris de la nourriture, des vêtements, un logement, des soins médicaux et d'autres services sociaux.

Les mères et les enfants doivent pouvoir bénéficier d'une aide et de soins particuliers.



**Art. 26** Tu as le droit d'aller à l'école. L'école primaire doit être gratuite et obligatoire. Tu dois pouvoir apprendre un métier ou poursuivre tes études autant que tu le peux.

À l'école, tu dois pouvoir développer tes compétences et tes talents, et apprendre les droits de l'homme et le respect d'autrui.

Tes parents doivent avoir leur mot à dire sur le type d'éducation que tu reçois.



**Art. 27** Tu as le droit de participer aux traditions et à la vie culturelle de ta communauté, de profiter des arts et de bénéficier du progrès scientifique.

Si tu es un artiste, un écrivain ou un scientifique, ton travail doit être protégé et tu dois pouvoir en bénéficier.



**Art. 28** Tu as le droit de vivre  
dans un monde dans lequel  
chacun peut jouir de ces droits  
et libertés.



**Art. 29** La communauté te permet d'être ce que tu es et tu dois faire ce qui est nécessaire pour soutenir ta communauté.

La loi devrait garantir les droits de l'homme pour tous. Les droits de l'homme ne peuvent être limités que si cela est nécessaire à la préservation des droits d'autrui et de l'intérêt de la société.

Ces droits et libertés doivent soutenir les objectifs et les valeurs des Nations Unies.



**Art. 30** Aucune personne, aucun groupe, aucun gouvernement, où que ce soit dans le monde, ne devrait agir pour retirer ces droits ou ces libertés à qui que ce soit.



# Remerciements

Ce document a été préparé avec l'aide de l'équipe consultative des enfants de 2023 de Child Rights Connect et d'Annabel Trapp, consultante en droits de l'enfant.

Coordination du projet et développement du contenu : Zsuzsanna Rutai et Imen Talhaoui

L'élaboration de ce document a été financée en partie par une subvention de la Mission des États-Unis auprès des organisations internationales à Genève. Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Mission des États-Unis auprès des organisations internationales à Genève.

